

Zeitschrift:	Revue historique vaudoise
Herausgeber:	Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band:	119 (2011)
Artikel:	Le clergé vaudois au moment de la Réforme : tentative de recensement, d'identification et destinée
Autor:	Lyon, Christine
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-847056

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Christine Lyon

LE CLERGÉ VAUDOIS AU MOMENT DE LA RÉFORME

TENTATIVE DE RECENSEMENT, D'IDENTIFICATION ET DESTINÉE

Les membres du clergé du Pays de Vaud au moment charnière du passage à la Réforme, aussi bien réguliers que séculiers, n’avaient jamais fait l’objet d’une étude systématique et globale permettant d’établir précisément leur nombre, de connaître leur identité ainsi que leur sort au lendemain de l’introduction du nouveau culte. Cette zone d’ombre du clergé représentait donc un excellent sujet de mémoire¹.

La méthode adoptée fut celle, dans un premier temps, de faire l’état des lieux du clergé catholique vaudois à l’aube de la Réforme en tentant de recenser, de localiser et d’identifier le plus précisément possible les «nombreux» chanoines, curés, moines, nonnes ou simples desservants qui constituaient, à ce moment-là, le corps ecclésiastique vaudois. Dans un deuxième temps, par le biais d’une approche thématico-géographique, l’intérêt de la recherche s’est porté sur le destin de ces clercs après le passage à la Réforme. En guise de synthèse de ces deux moments, un répertoire de tous les religieux rencontrés au cours des recherches a été constitué sous la forme de fiches nominales, qui précisent entre autres, chaque fois que cela était possible, leur statut avant et après le changement de confession. Un demi-millier de fiches a été ainsi établi.

SOURCES ET LITTÉRATURE

Si les historiens n’ont prêté que peu d’attention au clergé du Pays de Vaud dans son ensemble, on en trouve pourtant la trace dans un grand nombre de publications. Le recensement a donc commencé par le dépouillement systématique de la littérature générale consacrée à la Réforme et notamment de l’incontournable premier volume de l'*Histoire de l’Église réformée du Pays de Vaud sous le régime bernois* de Henri Vuilleumier², des études

¹ Cet article est la synthèse d’un mémoire de licence intitulé *Le sort du clergé vaudois au lendemain de la Réforme* préparé sous la direction du professeur Alain Dubois et défendu en octobre 1998 à la Faculté de lettres de l’Université de Lausanne. Ce mémoire peut être consulté à la BCU/D.

² Henri Vuilleumier, *Histoire de l’Église réformée du Pays de Vaud sous le régime bernois. L’âge de la Réforme*, Lausanne: La Concorde, 1927, vol. 1.

fondamentales de Charles Gilliard³ sur l'introduction de la Réforme dans différentes localités vaudoises, des ouvrages d'histoire ecclésiastique relatifs aux dignitaires du diocèse de Lausanne, ainsi que des monographies consacrées à l'histoire des couvents, de leur fondation à leur suppression en 1536. En outre, de nombreuses informations détaillées sur des religieux se trouvent dans des publications « périphériques » au sujet, comme par exemple le « fichier médiéval » des Archives cantonales vaudoises, qui couvre la période de 1233 à 1536, avec des prolongements jusqu'à la fin du XVI^e siècle⁴, les monographies régionales et locales qui abordent de manière plus ou moins détaillée le passage d'une religion à l'autre et enfin les douze volumes du dictionnaire d'Apollinaire Dellion sur les paroisses catholiques du canton de Fribourg⁵.

Par ailleurs, l'attention a été portée sur plusieurs sources, publiées ou non, qui nous ont permis d'enrichir et de compléter la liste des ecclésiastiques du clergé vaudois avant la Réforme et de connaître leur destin au lendemain de celle-ci.

La source intitulée « Rôle des gens d'église du Pays de Vaud, du Pays de Gex, du Chablais cités à la Dispute de Lausanne »⁶ contient une liste des noms des religieux qui exerçaient une fonction religieuse dans les territoires conquis par Berne en 1536. Cette liste donne l'identité de 277 clercs séculiers. Elle fut utilisée au moment de la Dispute pour indiquer, à côté du nom du religieux, s'il était absent, opposant ou favorable aux thèses réformées. À de nombreuses reprises, on remarque l'absence de toute annotation à côté du nom du religieux ou des indications contradictoires. Par exemple, le curé de Cudrefin apparaît à trois endroits différents: la première fois rien n'est inscrit dans la marge; la deuxième fois «*opponens*» et la troisième fois «*contumax*». Il est intéressant de noter que la récurrence de certaines paroisses est due au fait que ce document constitue un assemblage de listes provenant de circonscriptions diverses. Il est fondamental, car il nous a servi de point de départ pour le recensement, l'identification et la localisation des religieux qui exerçaient une fonction ecclésiastique dans les territoires conquis par Berne en 1536.

En ce qui concerne le sort du clergé vaudois au lendemain de la Réforme, les principales sources consultées sont les « Extraits des manuaux du Conseil de Lausanne »⁷, les *Mémoires de Pierrefleur*⁸ ou encore les « Fragments du journal des commissaires

³ Charles Gilliard, *La conquête du Pays de Vaud par les Bernois*, Lausanne: L'Aire, 1985; *idem*, « Moudon et la conquête bernoise », *RHV*, N° 30, 1922, pp. 229-242.

⁴ ACV, Fichier médiéval: dépouillement de sources, 5 volumes.

⁵ Apollinaire Dellion, *Dictionnaire historique, statistique des paroisses catholiques du canton de Fribourg*, [s.l.]: [s.n.] 1884-1903, 12 vol.

⁶ ACV, C IV 705.

bernois (janvier-mars 1537)»⁹. Une autre source, le «Rentier de divers revenus du Pays de Vaud en 1536 et en 1537» est le procès-verbal établi par six commissaires envoyés par Berne dans le Pays de Vaud nouvellement soumis, afin de résoudre les diverses questions d’Église et de gouvernement civil, ainsi que pour demander aux religieux présents à ce moment dans les paroisses s’ils acceptaient ou non la Réformation¹⁰. Les commissaires entreprirent trois visites de 1537 à 1539.

Le journal des commissaires bernois, dont certains extraits ont été traduits en français et publiés par Robert Centlivres, rend notamment compte de leur première visite, du 12 janvier au 5 avril 1537, dans le Pays de Vaud et contient le nom de tous les ecclésiastiques ayant abjuré l’ancienne foi. Nous nous sommes avant tout intéressés à ce premier voyage qui présente un intérêt majeur pour notre recherche, étant donné qu’il fournit le nom d’une grande partie des ecclésiastiques ayant accepté la Réforme et qui restèrent par la suite dans le Pays de Vaud.

Il est important de souligner l’absence de témoignages contemporains aux événements contrairement à l’histoire de la Réforme à Genève, bien documentée grâce aux récits de témoins directement liés aux faits. À l’exception de Pierrefleur, aucun ecclésiastique catholique ni partisan de l’ancienne foi ne semble avoir pris la plume pour raconter ou dénoncer l’instauration de la Réforme. Ce manque de sources rend plus difficile l’étude de la perception d’alors à l’arrivée du nouveau culte et prive sans aucun doute les historiens d’informations plus détaillées sur les membres du clergé du Pays de Vaud.

L’examen minutieux de toutes ces publications s’est révélé très riche et fécond pour établir une solide base de données, tant sur le nombre et l’identité du clergé catholique vaudois avant la Réforme que sur son destin.

LE CLERGÉ VAUDOIS À L’AUBE DE LA RÉFORME: RECENSEMENT

Il existe, depuis la seconde moitié du XIX^e siècle, une estimation chiffrée du nombre de religieux séculiers dans le Pays de Vaud. Il s’agit de celle avancée par l’historien Aimé-Louis Herminjard, à savoir «337 prêtres, vicaires et curés tous convoqués à participer à

⁷ (Note de la p. 76.) Ernest Chavannes (éd.), *Extraits des manuaux du Conseil de Lausanne: 1512 à 1536*, Lausanne: G. Bridel, 1882, MDR, 1^{re} série, t. 36; *idem, Extraits des manuaux du Conseil de Lausanne: 1536 à 1564*, Lausanne: G. Bridel, MDR, 2^e série, t. 1, 1887.

⁸ (Note de la p. 76.) Louis Junod (éd.), *Mémoires de Pierrefleur*, Lausanne: La Concorde, 1933.

⁹ Robert Centlivres, «Fragments du journal des commissaires bernois (janvier-mars 1537)», *RHV*, N° 33, 1925, pp. 257-269, 289-297, 345-350, 375-380; N° 34, 1926, pp. 19-27, 55-59, 88-92.

¹⁰ ACV, Bp 63/2, f. 1-93.

la Dispute de Lausanne»¹¹. Cette estimation a été reprise par de nombreux auteurs qui ont abordé la Réforme dans le Pays de Vaud pour quantifier le clergé séculier vaudois à l'aube de l'instauration du nouveau culte. Le problème posé par ce chiffre est l'absence de toute indication sur le mode de calcul et sur les sources utilisées par Herminjard pour aboutir à un résultat si précis. Comme cette donnée numérique est en relation avec la Dispute de 1536, nous avons tenté de la reconstituer à partir du «Rôle des gens d'église» qui passa longtemps pour la convocation officielle à la Dispute adressée à tous les religieux vaudois. Toutefois, comme nous l'avons dit, cette liste ne mentionne que 277 clercs séculiers.

Nous avons ensuite, plus ponctuellement, tenté d'estimer le nombre de paroisses et de religieux séculiers dans les neuf décanats du diocèse de Lausanne. Au nombre de religieux identifiés par paroisses, nous avons ajouté un nombre estimatif de charges d'ecclésiastiques pour lesquelles nous n'avons pas réussi à identifier les titulaires. Cette estimation se base sur l'hypothèse qu'il y avait en moyenne deux charges religieuses dans chaque paroisse: celle de curé et de vicaire.

Cette recherche permet d'aboutir à la conclusion que, sur le territoire du Pays de Vaud, il y avait 154 paroisses¹². Pour l'ensemble d'entre elles, 322 religieux séculiers ont pu être identifiés, chapitre cathédral compris. À ce nombre, nous ajoutons 148 clercs séculiers non identifiés, mais estimés. Nous obtenons ainsi un total de 470 clercs séculiers «vaudois» à l'aube du passage à la Réforme. Si nous comparons le résultat de notre recensement à celui obtenu par Herminjard, il apparaît clairement que les deux chiffres correspondent à peu près. En revanche, l'estimation fondée sur le nombre de charges religieuses aboutit à un résultat final sensiblement supérieur. Cette différence peut être en partie imputée au cumul des bénéfices: parmi les charges «estimées», certaines étaient desservies par des ecclésiastiques possédant un autre titre. Il conviendrait d'entreprendre de plus amples recherches pour retrouver le nom du dernier curé et/ou vicaire de chaque paroisse pour pouvoir mieux estimer le nombre réel de religieux. Toutefois, en considérant ce qui précède, il apparaît que le nombre effectif de clercs séculiers se situe à mi-chemin entre le nombre des identifiés et celui des estimés.

Intéressons-nous maintenant au recensement des religieux du clergé régulier. Dans le Pays de Vaud à la veille de la Réforme, 11 ordres religieux étaient représentés par 43 couvents, 3 de femmes et 40 d'hommes¹³. Nos recherches nous permettent d'estimer à environ 200 le nombre total de religieux réguliers. Sur ce nombre, 154 ont pu

¹¹ Aimé-Louis Herminjard (éd.), *Correspondance des réformateurs dans les pays de langue française*, Genève; Bâle [etc.]: H. Georg; Paris: M. Levy: G. Fischbacher, 1878, vol. 4, p. 89.

¹² Sans compter les 7 paroisses dans le district d'Échallens.

être identifiés¹⁴. À cela s'ajoute une estimation par les sources d'environ 40 réguliers non identifiés mais plus ou moins clairement attestés. Il est intéressant de s'arrêter un instant sur l'origine des représentants du clergé régulier. Les supérieurs hiérarchiques appartenaient pour la plupart à des familles en vue dans le Pays de Vaud. Les moines étaient souvent recrutés dans les familles du Pays de Vaud, voire, dans certains cas, dans la localité où était situé le couvent. Les congrégations étaient toutefois constituées d'individus venant de lieux fort divers, notamment, chez les franciscains, de Français et d'autres originaires de contrées plus lointaines car leurs noms ne sont pas attestés dans les ouvrages sur l'origine des patronymes que nous avons consultés.

Au terme de notre recensement, nous constatons que les ecclésiastiques, aussi bien réguliers que séculiers, qui exerçaient dans le Pays de Vaud, étaient principalement d'origine «vaudoise». Alors que les «gens du dehors» venaient avant tout de zones limitrophes au Pays de Vaud. Un pourcentage très faible de religieux était originaire de Fribourg et du Valais.

Au niveau du recensement global final, nous obtenons le résultat d'environ 660 clercs, dont les deux tiers seraient, selon l'estimation, des séculiers. Sur ce nombre, 476 ont été identifiés (322 séculiers et 154 réguliers) et 185 non identifiés (148 séculiers et 37 réguliers). Si nous considérons que notre estimation des séculiers non identifiés est probablement supérieure à la réalité, le nombre effectif du clergé vaudois à l'aube de la Réforme devait se situer à mi-chemin entre le nombre des identifiés et celui des estimés, soit aux environs de 550 individus.

LE CLERGÉ APRÈS LA RÉFORME: ENTRE IMMOBILISME ET EXIL

La Dispute de religion qui eut lieu à Lausanne en octobre 1536 tourna largement à l'avantage des réformés. Elle fut suivie, le 19 octobre et le 24 décembre 1536, par la publication des Édits de Réformation qui marquèrent le passage officiel à la nouvelle foi dans tous les territoires conquis par les Bernois en 1536. Ces derniers affirmaient, entre autres, que tous les religieux qui décidaient de vivre selon l'Évangile pouvaient continuer à percevoir leurs prébendes et bénéfices jusqu'à leur mort. En revanche, les ecclésiastiques qui ne voulaient pas se soumettre à ces conditions étaient contraints de s'en aller; ils pouvaient cependant revenir une fois par année pour s'occuper de la gestion de leurs biens personnels.

¹³ (Note de la p. 78.) Bénédictins, clarisses, cisterciens/cisterciennes, augustins, clunisiens, franciscains, dominicains, chartreux, prémontrés, hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, carmes.

¹⁴ Christine Lyon, *Le sort du clergé vaudois...*, op. cit., vol. 1, ch. III.3.2, pp. 44-51.

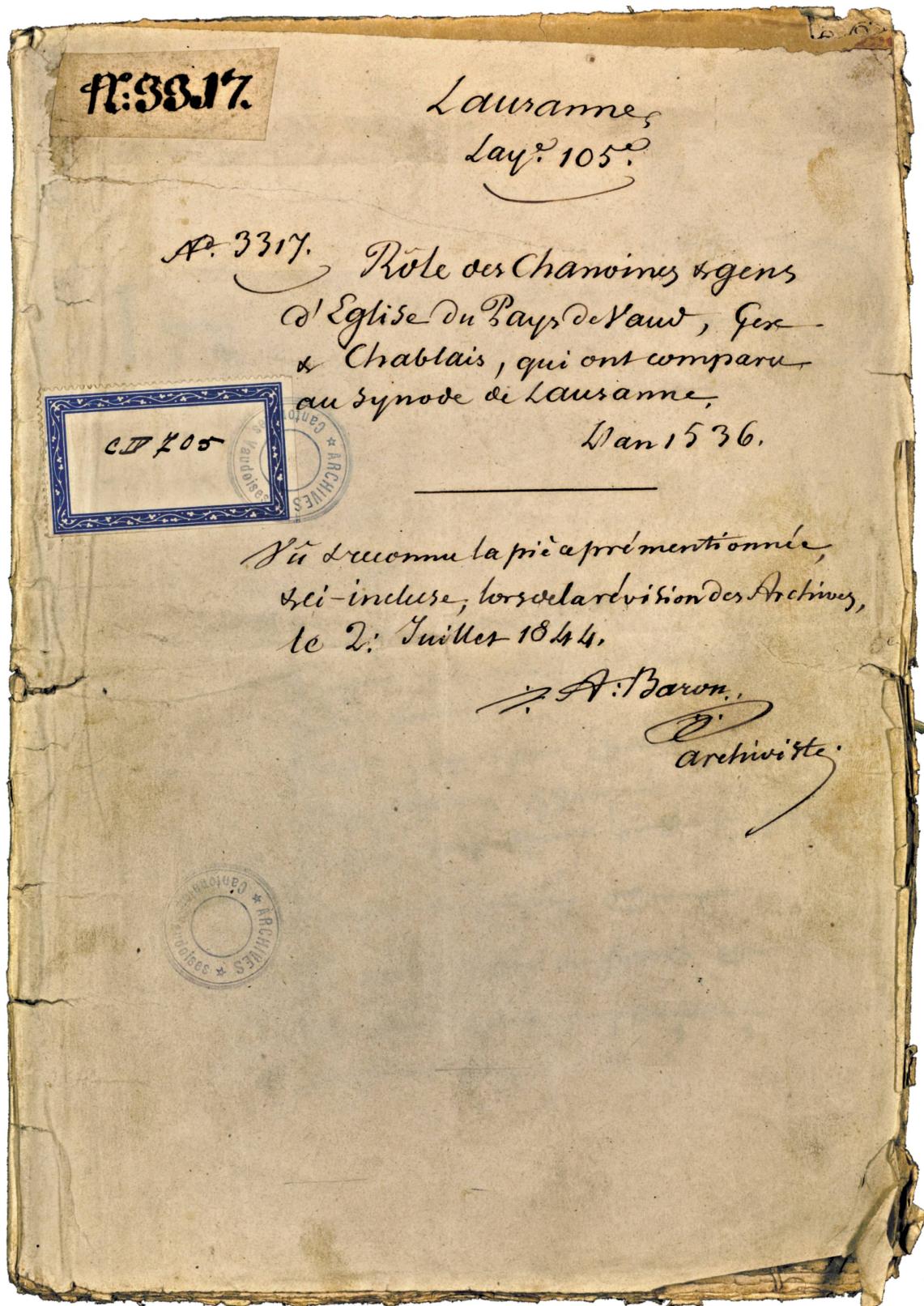


Fig. 1 et 2: Role des chanoines & gens d'Église du Pays de Vaud, Gex & Chablais, qui ont comparu au synode de Lausanne, l'an 1536. © ACV, CIV, Évêques de Lausanne 705, pp. 1 et 2, photo Rémy Gindroz.

PP, 28.
I.73.

Ordinairant les mons des chanoines de l'assumption
Cure des paroisses de l'assumption et assain
ferant banchet

Recouvrement en foyfie de l'assumption
Messire françois de l'asseline preost curé
de sainte eulalie

Messire étienne de monsieur le chanoine
Messire l'asselin grand chanoine
Messire l'asselin de monsieur le chanoine

Messire amys flamin chanoine

Messire pretez priez chanoine

Messire françois de l'asseline chanoine

Le chanoine de gabec chanoine

Messire l'asselin maistre chanoine

Messire l'asselin priez chanoine curé du
cure l'asselin

Messire l'asselin priez chanoine

Messire l'asselin chanoine

Messire l'asselin priez chanoine

Messire de gingins chanoine

Messire l'asselin de foyfie chanoine

Messire l'asselin chanoine curé
de sainte eulalie



La principale source qui nous renseigne sur le nombre de religieux qui se convertirent ou non est la liste des prébendés que nous avons mentionnée comme point de départ pour l'identification des religieux en fonction dans le Pays de Vaud à l'aube de la Réforme¹⁵. Cette liste, utilisée à l'issue des débats théologiques par les secrétaires de la Dispute pour indiquer, à côté du nom des religieux, s'ils acceptaient ou refusaient les thèses des réformateurs, est à nouveau au centre de notre recherche.

LES CONVERTIS: LEUR NOMBRE, LEUR MOTIVATION ET LEUR NOUVEAU STATUT

Le nombre total des religieux qui passèrent à la Réforme se situe entre 244 et 250, à savoir pour les réguliers: entre 85 (tous identifiés) et 90 (dont 4 non identifiés) individus sur un total de 154 réguliers identifiés et d'environ 200 estimés pour la période avant la Réforme. Et pour les séculiers (chanoines compris): entre 159 (dont 157 identifiés) et 160 (dont 158 identifiés) individus sur un total de 322 séculiers identifiés et de 470 estimés avant la Réforme.

En conclusion de cette partie estimative, nous remarquons que les conversions, tant chez les séculiers que chez les réguliers, constituent la moitié, environ, de l'effectif total des religieux identifiés. Si l'on se base sur les totaux des religieux estimés, le nombre des réguliers ayant adhéré à la Réforme se situe toujours aux alentours de 50%. Le pourcentage des séculiers convertis serait en revanche inférieur.

Que devinrent ces hommes et ces femmes après leur acceptation de la nouvelle religion ? Une majorité significative d'anciens religieux furent pensionnés. La proposition faite par LL.EE. de conserver leurs bénéfices religieux en contrepartie de leur adhésion à la Réforme fut certainement un facteur déterminant, pour de nombreux clercs, pour rester au pays. Cela représentait en effet pour chacun d'eux l'assurance d'un revenu leur permettant de survivre matériellement et sans trop de soucis jusqu'à la fin de leur existence. De cette manière, le gouvernement bernois offrait à plus de 200 anciens religieux le «statut» de pensionnés. De nombreux religieux ne se plièrent que passivement à la nouvelle foi, et la grande majorité d'entre eux ne respecta pas les obligations liées à leur nouveau statut: celle, par exemple, de fréquenter le prêche, de s'instruire dans la foi réformée¹⁶. LL.EE. avaient émis ces exigences dans l'espoir de les rallier à leur cause et de susciter, chez quelques-uns, des vocations pour les amener jusqu'au ministère. Au lieu de s'y conformer, certains ecclésiastiques désertaient les églises ou manquaient particulièrement d'assiduité et continuaient, semble-t-il, à pratiquer les cérémonies

¹⁵ Cf. n. 6.

¹⁶ Michel Campiche, *La Réforme en Pays de Vaud: 1528-1619*, Lausanne: L'Aire, 1985.

catholiques. Cette réticence assez générale au sein du clergé vaudois contraignit les autorités bernoises à prendre des mesures et sanctions envers les récalcitrants.

Lors de nos recherches, nous avons retrouvé un certain dom Johan de la Cuaz qui, en 1537, avait enfreint les ordonnances en chantant la messe à Lausanne et qui dut payer une amende¹⁷. Nous n'avons malheureusement pas pu retrouver de sources documentant son parcours pour la période antérieure à la Réforme. Deux anciens religieux lausannois, un séculier, André Ansel, et un régulier, Jacques Daux, furent emprisonnés le 24 juillet 1537 pour avoir célébré chez eux des cérémonies papales. Ils reconnurent leur faute et déclarèrent accepter les mesures punitives prises à leur encontre. Après cette date, la trace du premier se perd, alors que le deuxième reste à Lausanne et perçoit une pension de la ville jusqu'en 1541. Ces exemples illustrent bien la résistance qu'opposèrent les anciens religieux aux efforts entrepris par les autorités bernoises pour faire adopter les nouvelles doctrines et peu nombreux furent ceux qui devinrent pasteur. En effet, au terme de nos recherches, nous n'avons trouvé que quatre anciens ecclésiastiques qui devinrent des ministres. Jacques Droz, clerc de Morges, est signalé comme pasteur en 1555, à Bevaix (NE). Notons, qu'il s'était marié après l'introduction de la Réforme, mais qu'après quelques années de mariage, il sollicita devant le tribunal consistorial le divorce en faisant valoir que sa femme était lépreuse... Jean Mimard de Vevey, prêtre et maître d'école à Vevey, avait pris part à la Dispute de religion, en octobre 1536, en tant que défenseur de l'ancienne foi. Après la controverse, cependant, il se rallia à la Réforme et vint s'établir à Lausanne. Il fut maître au collège académique, puis finit par entrer dans le pastorat, qu'il exerçait encore, en 1565, à Chavornay. Le Cordelier Jean Candy qui, à l'issue de la Dispute de Lausanne, fut le seul religieux régulier à abjurer publiquement la foi catholique, se mit ensuite au service du nouveau culte comme pasteur de Crissier, à partir de 1537. Enfin, Michel Coppet, ancien curé de Montagny dans le bailliage de Grandson, est attesté après la Réforme comme pasteur de Champvent et marié¹⁸.

Il apparaît également que seuls six ecclésiastiques se tournèrent vers des professions laïques. Deux d'entre eux exercèrent la fonction de notaire. Deux anciens religieux du clergé de Moudon jouèrent apparemment un rôle important dans la vie politique de la ville. Quant à l'ancien prieur du couvent de Montheron, Jacques Copin, il entra dans la magistrature. Ces religieux étaient tous originaires de l'endroit où ils avaient exercé leur fonction religieuse. Les familles de chacun d'entre eux étaient bien

¹⁷ ACV, Bp 32/1, p. 18.

¹⁸ Cf. également leur fiche individuelle dans le fichier annexé à: Christine Lyon, *Le sort du clergé vaudois...*, *op. cit.*

implantées dans la localité, ce qui favorisa, certainement, leur carrière au lendemain de la Réforme.

Enfin certains religieux se marièrent. La nouvelle religion autorisait le mariage des ecclésiastiques, et le gouvernement bernois les encouragea dans cette voie, plutôt que de les voir persister dans le concubinage. Nous n'avons retrouvé qu'une dizaine d'anciens curés ou moines qui prirent officiellement épouse, ce qui confirme les propos ironiques de Gilliard sur les anciens religieux: «Ils ne se mirent ni à l'école des maris ni à celle des prédicants. Nous ignorerons toujours laquelle leur avait paru la plus redoutable»¹⁹.

Comme nous l'avons vu, la conviction religieuse réformée ne fut que dans des cas très rares la motivation principale qui fit rester les religieux au pays. L'origine vaudoise, additionnée à des raisons économiques, explique, dans la plupart des cas, l'option prise par tous ces religieux d'abjurer et de rester en Pays de Vaud. Ils ne voulaient sacrifier ni le sol natal ni leurs bénéfices et plièrent pour la plupart à contrecœur, en ne faisant qu'extérieurement acte de soumission. Au contraire, l'attitude commune se caractérise par une indifférence générale, mêlée de réticence face à la Réforme. Il n'y eut pas, en effet, une aile ou un noyau de religieux vaudois qui prit fait et cause pour la nouvelle religion en se mettant à son service. À l'inverse, il ne semble pas non plus que d'autres, restés fermement ancrés dans leur foi, se soient organisés pour opposer une vraie résistance. Nous avons donc l'image d'un clergé vaudois qui après la Réforme s'immobilisa, se plia et périclita.

LES EXILÉS: LEUR NOMBRE, LEUR MOTIVATION ET LEUR DESTIN

Les religieux qui restèrent fidèles à leur foi furent bannis par LL.EE. de Berne et contraints de se réfugier dans des territoires restés catholiques. Les indications sur l'exil du clergé vaudois sont très peu nombreuses. Parmi les historiens, certains affirment que «le nombre des prêtres exilés ne dut pas être considérable»²⁰, tandis que d'autres considèrent, au contraire, que «des prêtres et des moines en assez grand nombre abandonnèrent le pays»²¹. Tous sont par contre unanimes sur le départ, en assez grand nombre, du clergé lausannois de l'autre côté du lac, à Évian²².

Dans notre étude, nous avons tenté de chiffrer l'exil. Toutefois il est important de préciser qu'il s'agit uniquement de données indicatives vu que ces estimations ne se basent pas sur une recherche archivistique; aucun sondage n'a été fait dans les archives des

¹⁹ Charles Gilliard, «Le clergé d'Yverdon à l'époque de la Réforme», *RHV*, N° 41, 1933, p. 110.

²⁰ Aimé-Louis Herminjard (éd.), *Correspondance des réformateurs...*, op. cit., vol. 4, p. 302, n. 3.

²¹ Henri Vuilleumier, *Histoire de l'Église réformée...*, op. cit., vol. 1, p. 226.

²² Aimé-Louis Herminjard (éd.), *Correspondance des réformateurs...*, op. cit., vol. 4, p. 302, n. 3.

régions connues comme terres d'exil des religieux du Pays de Vaud, à savoir les terres fribourgeoises, valaisannes ou encore françaises. Nous nous sommes limités à la consultation systématique d'ouvrages publiés²³. Ceci dit, nous détenons la preuve qu'une centaine de religieux s'exilèrent. Toutefois, il convient de souligner que ce chiffre semble inférieur à la réalité. L'estimation la plus large du nombre total des exilés est d'environ 200 religieux. Par rapport au total de 476 religieux identifiés (avant la Réforme), cela représenterait presque la moitié de l'effectif. Par contre, si l'on se base sur les 660 religieux estimés, un tiers des clercs se seraient exilés. Dans un cas comme dans l'autre, l'exil se révèle comme un phénomène important.

D'après les résultats de nos recherches, au moins 74 clercs vaudois émigrèrent en direction des terres fribourgeoises qui représentaient le seul territoire voisin appartenant au même diocèse à rester catholique. Ils partirent de 9 paroisses et de 9 couvents situés dans le Pays de Vaud et dans les bailliages communs ; ils trouvèrent refuge dans 22 localités fribourgeoises.

Le départ des religieux s'inscrit dans trois zones géographiques : 1) Lausanne et trois autres paroisses du bassin lémanique (Lutry, Vevey et Saint-Saphorin) ; 2) les deux paroisses limitrophes d'Avenches et de Payerne ; 3) les bailliages communs d'Orbe et de Grandson (départ en bloc pour Fribourg des franciscains de Grandson, soit 6 religieux). Par rapport au nombre total des paroisses (plus d'une centaine) et des couvents (une quarantaine), nous constatons que l'exil en direction des terres fribourgeoises fut un phénomène assez marginal. À l'exception des clunisiens de Payerne qui, soutenus par Fribourg, partirent en nombre important (6 en tout cas sur une dizaine), les réguliers des autres monastères émigrèrent de manière marginale et le plus souvent en solitaire.

L'aspect géopolitique a favorisé sans aucun doute l'émigration des religieux vaudois et déterminé le choix des destinations dans le Pays de Fribourg. Les motivations professionnelles paraissent avoir joué également un rôle significatif. En effet, rappelons-nous qu'avant l'implantation de la Réforme dans le Pays de Vaud, un certain nombre de paroisses situées dans différents décanats du diocèse de Lausanne dépendaient de l'évêque, du chapitre ou des couvents vaudois. Parmi elles, quelques-unes se trouvaient en territoire fribourgeois ou étaient sur le point de passer sous l'autorité des seigneurs de Fribourg à la suite des événements de 1536. Dans ces paroisses, l'évêque, les chanoines ou les prieurs avaient joui du droit de présentation du curé jusqu'à l'introduction de la Réforme. C'est pourquoi des religieux du clergé vaudois détenaient souvent le titre de curé dans ces paroisses avant la Réforme. Parmi les « émigrants », 10 avaient déjà un

²³ L'ouvrage qui nous a permis de retrouver la grande majorité de ces individus est le dictionnaire d'Apollinaire Dellion, *Dictionnaire historique...*, op. cit.

bénéfice religieux dans une paroisse fribourgeoise. Après les événements de 1536, tous regagnèrent la paroisse à laquelle ils étaient assignés et y demeurèrent, pour la plupart, jusqu'à la fin de leur existence. En outre, parmi les autres ecclésiastiques qui émigrèrent sur sol fribourgeois sans y avoir précédemment détenu un bénéfice, la grande majorité retrouva une fonction religieuse dans une paroisse qui avait dépendu de leur institution d'origine ou dans un couvent de leur ordre. Il semblerait donc que le choix de ne pas se convertir, ainsi que celui de la destination de leur exil furent très étroitement liés à des opportunités institutionnelles et économiques, c'est-à-dire à la possibilité de retrouver une charge ecclésiastique permettant d'être financièrement autonome d'autant plus que les autorités fribourgeoises n'étaient apparemment pas prêtes à accueillir des exilés arrivant les mains vides! Un autre fait connu est que Fribourg ne porta certainement pas aux religieux vaudois, réguliers avant tout, l'aide et le soutien escomptés. Nous constatons que sur l'ensemble des exilés, seuls cinq sont natifs de cette région, ce qui laisse penser que les «quelques» clercs fribourgeois recensés au sein du clergé vaudois à l'aube de la Réforme restèrent fidèles à leur religion et revinrent dans leurs terres après l'établissement de la Réforme dans le Pays de Vaud.

L'exil le plus massif en direction d'une unique localité fut celui vers Évian, située alors en territoire valaisan. En effet, un grand nombre d'exilés, notamment les religieux lausannois, profitèrent de la proximité de cette ville, située juste de l'autre côté du lac en terre catholique, pour y recréer une communauté religieuse en attendant une éventuelle restauration de la Maison de Savoie dans le Pays de Vaud. Il semble que ce soient avant tout les chanoines et le clergé lausannois qui desservait la cathédrale qui y cherchèrent refuge. Étant donné que les historiens suggèrent que leur nombre était important, il est surprenant de n'avoir pu retrouver la preuve du départ à Évian que d'un seul religieux appartenant au clergé lausannois. Malgré l'absence d'indices et au vu de l'incertitude sur le sort de plus de quarante ecclésiastiques lausannois, nous pouvons supposer qu'une bonne partie d'entre eux ait choisi le chemin de l'exil en direction d'Évian. Il en va de même des franciscains de Morges sur lesquels nous sommes très peu renseignés et des clarisses de Vevey qui s'exilèrent toutes à Évian. D'après nos estimations, un total de 75 individus se rendit à Évian.

Pour le reste du Valais, à notre connaissance, seuls trois ecclésiastiques, tous séculiers, émigrèrent dans cette direction. Cet exil numériquement très faible et marginal (exception faite d'Évian) s'explique sans doute en partie par des raisons liées à l'origine des clercs; nous n'avons retrouvé, en effet, aucun Valaisan parmi les membres du clergé vaudois. De plus, le Valais était, tant au niveau confessionnel que politique, un État avec lequel le Pays de Vaud n'entretenait que peu de liens.

Notons encore, que les départs en direction d'autres destinations, principalement de la Savoie et de l'Alsace concernent trois chanoines d'origine savoyarde rentrés dans leur terre d'origine ainsi que dix autres religieux réguliers qui décidèrent de rejoindre un autre établissement de leur congrégation afin de poursuivre leur vie monastique²⁴. Il est enfin important de mentionner qu'au cours de nos recherches, nous avons répertorié une cinquantaine d'autres réguliers que les sources ou la littérature secondaire indiquent comme étant partis, sans préciser leur destination.

Il ressort de ces quelques considérations sur l'exil que nous sommes pour l'instant contraints de nous contenter de tendances et d'estimations. Toutefois, nos recherches ont permis de confirmer qu'un nombre significatif de religieux fit le choix de quitter le Pays de Vaud, mais force est de constater que ce phénomène reste encore peu documenté.

Nous espérons que notre travail aura permis de poser le premier jalon pour une meilleure connaissance de cette période charnière de l'histoire vaudoise, notamment grâce à l'établissement du fichier qui représente, souhaitons-le, un instrument de travail utile pour les chercheurs. Cet article met également en évidence le gros travail de dépouillement qui reste à faire, notamment dans les terriers et les registres de notaires, pour permettre d'affiner les différentes estimations numériques du clergé, d'identifier de nouveaux religieux, de compléter les informations sur les individus déjà connus et, enfin, de parfaire l'analyse et la recherche, notamment au sujet du sort du clergé au lendemain de la Réforme.

²⁴ Pour de plus amples informations sur le nom et le destin de ces religieux, cf. Christine Lyon, «Le sort du clergé vaudois...», *op. cit.*, vol. 1, ch. V.3, pp. 87-91 ainsi que le vol. 2 avec les fiches individuelles.

